

# APPEL A COMMUNICATION

*Malik BOUMEDIENE*

*Maître de conférences en droit Public*

*Habilité à Diriger les Recherches*

*Université Toulouse Jean-JAURES*

*Membre du CREDOF (Paris 10/Nanterre)*

*Wafa TAMZINI*

*Maître de conférences en droit Public*

*Université Sorbonne Paris Cité*

*Membre associé au CERSA (Paris 2)*

## ***LE STATUT DE LA FEMME DANS LE MONDE ARABE AUJOURD'HUI***

### ***EMANCIPATION, REcul OU CONTINUITE ?***

La doctrine juridique arabe n'aborde que très rarement la question du statut de la femme dans les pays arabes. Les recherches, en France, sur cette question restent encore rares (Voir : « La condition des femmes dans les pays arabes », Lucette Valensi, *Revue Projet*, 2004/5 (n° 282), P. 98 ; Maghreb ; « Le statut de la femme dans le monde arabe, à la lumière des soulèvements populaires actuels », in *Les Enjeux internationaux*, par Thierry Garcin, 2011 ; *L'évolution des droits de la femme dans les pays du printemps arabe : Égypte, Maroc et Tunisie*, par Mounia Slighoua, Thèse de doctorat en Droit, Sous la direction de Jean-Marie Crouzatier, Soutenue le 12-07-2016, Toulouse 1). Les publicistes français orientent prioritairement leurs recherches à travers le prisme du droit public « occidental ». Or, s'il apparaît qu'il existe une difficulté d'accès à l'historiographie en raison notamment de la barrière de la langue, il ne faut pas négliger la nécessité de posséder une certaine connaissance du contexte culturel, social et économique relatif à la question du statut de la femme dans ces pays. Enfin, il existe différents rapports émanant d'organisations internationales mais ces rapports non seulement restent rares et, lorsqu'ils existent, n'ont pas forcément pour objet de dégager des tendances juridiques mais, le plus souvent, de donner une photographie du droit, à un moment donné.

Ce colloque vise ainsi à participer à la consolidation de la recherche juridique sur ce sujet. Le chercheur est d'autant plus légitime afin d'intervenir sur cette question que le statut de la femme dans le monde arabe fait l'objet de nombreux débats sur le plan médiatique

notamment en occident. L'image avant tout donnée de la femme arabe est un statut d'infériorité juridique n'ayant que peu de droits. Le droit arabe serait alors un droit d'une autre époque, incapable d'évoluer avec son temps. Nous serions en présence d'un droit statique insusceptible de mouvements. Ce colloque a, ainsi, aussi pour objet de sortir de ces schémas de pensées et tendre vers le travail du chercheur qui est l'objectivité ou du moins tendre vers le plus d'objectivité. Cette recherche devra éviter certains écueils. Dans un premier temps il s'agira pour les occidentaux que nous sommes de supprimer, ou du moins réduire, le filtre de la pensée occidentale. En effet, comment se positionner sur le statut de la femme arabe sans tenir compte de l'histoire des sociétés arabes, leurs particularités, la place de l'Islam, ses valeurs, ses croyances. La deuxième erreur que nous pourrions commettre ici est de privilégier une approche purement descriptive et positiviste du droit. En effet, le droit n'est que la traduction de rapports de forces à un moment donné. C'est pourquoi il serait opportun concernant les développements de tenter d'expliquer les évolutions constatées et les mouvements juridiques. Ce colloque tentera modestement de répondre à un certain nombre d'interrogations : Existe-t-il un mouvement favorable au statut de la femme dans le monde arabe ? y a-t-il au contraire un certain statuquo voire un recul ? Quelle est la situation des pays arabes lorsque l'on confronte leur législation au droit international ? Quels sont les obstacles à une véritable dynamique dans le sens d'un statut avancée ? Quelles pistes de réflexions prospectives ?

**Ce colloque se déclinera sur quatre axes :**

- ▶ LE STATUT DE LA FEMME DANS LE MONDE ARABE : QUELLES AVANCEES ?
- ▶ LE STATUT DE LA FEMME DANS LE MONDE ARABE : UN STATUT A CONQUERIR ?
- ▶ LE STATUT DE LA FEMME DANS LE MONDE ARABE ET LE DROIT INTERNATIONAL : ENTRE CONFORMITE ET INDIFFERENCE.
- ▶ QUELQUES REFLEXIONS PROSPECTIVES : QUEL AVENIR POUR LE STATUT DE LA FEMME ?

Délai : Les propositions de communication ( 1000 caractères maximum) doivent parvenir avant le 30 novembre sur le mail suivant : [malik@boumediene.fr](mailto:malik@boumediene.fr)

Lieu du colloque : Université-Paris 10-Nanterre ou Université Paris Sorbonne Cité.

Date : celle-ci sera fixée en décembre tout en sachant que le colloque aura lieu entre avril et juin.

Valorisation : les actes du colloque seront publiés.